

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 19
Votants 23

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, MARTINIAULT Anne-Laure, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney.

Étaient absents excusés : LEDO Audrey donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / JEANNEAU Luc donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BAZIN Denis / GIOT Stéphanie / PRESCHOUX Léon/

Étaient absentes : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / D'ABOVILLE Rosine

Secrétaire de séance : M. DUFEIL Christophe à qui il est adjoint un auxiliaire.

13. Création de deux emplois permanents suite à avancement de grade

Rapporteur : Mme Isabelle Garçon, adjointe.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avancement de grade de deux agents,

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents :

- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Considérant que les deux emplois vacants seront supprimés,

Postes supprimés	Postes créés suite à avancement de grade
adjoint technique principal de 2ème classe - temps complet - à partir du 1 ^{er} mai 2025	adjoint technique principal de 1ère classe - temps complet - à partir du 1 ^{er} mai 2025
assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - temps complet - à partir du 21 novembre 2025	assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl - temps complet - à partir du 21 novembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **supprime** à compter du 01/05/2025 un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- **valide** la création d'un emploi permanent, à la date du 01/05/2025, d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet
- **supprime** à compter du 21/11/2025 un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet
- **valide** la création d'un emploi permanent, à la date du 21/11/2025, d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- **précise que** les crédits sont prévus au budget communal 2025 au chapitre 012
- **autorise** M. le maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance, Christophe DUFEIL